

Les Menus (Scolaire et portage de repas)

LUNDI 17 JUIN	MARDI 18 JUIN	MERCREDI 19 JUIN	JEUDI 20 JUIN	VENDREDI 21 JUIN	SAMEDI 22 JUIN
Pâté de campagne (Villotte sur Aire) (12,7,10,3)	Melon	Aspics (3)	Tomates mozarella (12,9,1,7,10,3,6)	Œufs durs bio vinaigrette (Deuxnouds dvt Beauzée) (12,9,1,7,10,3,6)	Betteraves rouges vinaigrette (12,9,1,7,10,3,6)
Filet de colin sauce crème (12,9,2,1,7,14,3,4) et chou-fleur (7)	Poulet (Ippecourt) et ratatouille (9,2,1,7,10,3,4) et semoule (1)	Andouillettes (Villotte sur Aire) (12,10) et gratin dauphinois (7)	Longe de porc (Villotte sur Aire) et pâtes au beurre (1,7,3)	Filet de poisson meunière (1,7,14,3,4) et haricots plats (7)	Boudin noir (Auberge du Colombier) (12,10) et purée (12,7)
Yaourt aux fruits (Abainville) (7)	Fromage boursin (8,7)	Fromage fondu (7)	Crème brûlée (1,7,3)	Yaourt au citron (Abainville) (7)	Fromage fouetté (7)
Gâteau madeleine chocolat de Commercy (1,3,6)	Eclair vanille (5,8,1,7,3,6)	Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Speculoos (1,7)	Fruit de saison	Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.
 Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.
 Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	Crustacés et produits à base de crustacés	
3	Œufs et produits à base d'œufs	
4	Poissons et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	Arachides et produits à base d'arachides	
6	Soja et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	Céleri et produits à base de céleri	
10	Moutarde et produits à base de moutarde	
11	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	
13	Lupin et produits à base de lupin	
14	Mollusques et produits à base de mollusques	